

## SEANCE DU 7 FEVRIER 2017

Présents : Mesdames – Messieurs ALAUX – ANSELME - BLANC - BRESSAND - DESCAMPS - FOLCHER - GONZALEZ – GOTTI - GRIMAL – GRANZIERA – PEZZOT - SEBASTIANELLI – VINTILLAS - ZANCHETTA

Excusés : M. Carsi            ayant donné pouvoir à M-C Alaux  
S. Trapied        ayant donné pouvoir à I. Grimal  
G. Echerbault    ayant donné pouvoir à C. Gonzalez  
J. Saez            ayant donné pouvoir à M-O Folcher  
N. D.Munter      ayant donné pouvoir à G. Granziera  
J.P Millerand    ayant donné pouvoir à C. Descamps  
R. Serre          ayant donné pouvoir à C. Blanc

Absents : A. Guilleminot, A. Papin

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

### **1 - Désignation des candidats admis à concourir – Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire Construction de nouveaux locaux pour l'école maternelle et pour l'accueil de loisirs intercommunal**

Monsieur le maire étant en situation de conflit d'intérêts en raison de son activité professionnelle, Madame GONZALEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire préside la séance.

Elle retrace le déroulement de la 1<sup>ère</sup> phase de ce concours de maîtrise d'œuvre.

Le jury de concours propose les candidats suivants :

- Sarl Danièle Damon, architecte
- Atelier ATP architecture/territoire/paysage
- SCP Branger et Romeu

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête la liste de ces 3 candidats, admis à concourir pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire Construction de nouveaux locaux pour l'école maternelle et pour l'accueil de loisirs intercommunal.